

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 5 juin 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Sébastien Dubé Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Était absent :

Monsieur le conseiller	Vallier Côté
------------------------	--------------

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.06.154
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.06.155
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 MAI, DU 10 MAI ET DU 11 MAI 2017**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 8 mai 2017, du 10 mai 2017 et du 11 mai 2017, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**17.06.156
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2017 s'élevant à 111 650,79 \$, et des comptes courants s'élevant à 61 613,49 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 173 264,28 \$.

**17.06.157
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de mai 2017.

ADM-17-05-003
V-17-05-003
L-17-05-003
SI-17-05-003

17.06.158

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2017

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juin 2017.

ADM-17-06-001

V-17-06-001

L-17-06-001

SI-17-06-001

17.06.159

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de mai 2017.

ADMINISTRATION

17.06.160

OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site du SÉAO en février 2017, pour la transformation et la construction d'un centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions conformes :

- Marcel Charest et Fils inc. : 1 423 045,58 \$ taxes incluses
- Les Constructions Unik inc. : 1 517 095,12 \$ taxes incluses
- Maurice Bérubé & Fils inc. : 1 529 950,00 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la Municipalité avait ordre de remettre l'ensemble du dossier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour des fins d'analyses, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, volet 5.1 et d'attendre d'obtenir l'autorisation du gouvernement provincial avant d'octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 12 mai 2017, une correspondance du gouvernement du Québec, confirmant une aide financière de 1 026 550 \$ sur un coût total admissible de 1 466 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité octroie le contrat de construction du nouveau centre multifonctionnel et municipal, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Marcel Charest et Fils inc. pour un coût total de 1 423 045,58 \$ taxes incluses, et mandate messieurs Renald Côté, maire, et Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec l'adjudicataire.

17.06.161

DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE CHAISES ET DE TABLES PAR LE CERCLE DES FERMIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de gratuité de location de 10 tables et de 50 chaises, de la part du Cercle des fermières de Saint-Épiphanie pour la tenue de son exposition annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et

résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil accepte de prêter gratuitement 10 tables en plastique et 50 chaises au Cercle des fermières de Saint-Épiphane, à la condition que le transport ne soit pas assumé par la Municipalité.

17.06.162

APPUI AU PROJET D'ACQUISITION D'ARMOIRES DU CERCLE DES FERMIERES ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Saint-Épiphane désire déposer une demande de financement dans le cadre du Programme nouveaux horizons, pour l'achat et la pose d'armoires dans le local réservé à leur organisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphane appuie le projet d'achat et de pose d'armoires dans le local réservé au Cercle des fermières, et s'engage à accorder l'exclusivité d'utilisation de ce local au Cercle des fermières pendant une durée de 6 ans, soit de 2017 à 2023, dans le cadre d'un protocole d'entente à signer entre les deux parties.

17.06.163

LIEU DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU le chantier de construction du nouveau centre multifonctionnel et municipal qui débutera au chalet des patineurs au courant du mois de juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que les séances du conseil, à partir du mois de juillet 2017, se tiendront à la bibliothèque municipale jusqu'à nouvel ordre.

17.06.164

DEMANDE D'APPUI DES PRODUCTEURS DE LAIT DU BAS-ST-LAURENT – EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

ATTENDU QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale ;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place ;

ATTENDU QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ;

ATTENDU QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

ATTENDU QUE malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers ;

ATTENDU QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada ;

ATTENDU QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles

à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales ;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique ;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde ;

ATTENDU QUE tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

17.06.165

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) - DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL, vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus comme admissibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants : sécurité - chaussée - drainage - abords de routes ;
- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire : achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) – achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.) ;

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL ;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveau 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Épiphanie appuie la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, dans sa demande auprès du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du

PAERRL ;

De transmettre copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député provincial pour appui.

17.06.166

DEMANDE D'UNE BAISSÉ DU PRIX DE LOCATION DU CHALET DES PATINEURS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de baisse du prix de location du chalet pour une réunion familiale ;

ATTENDU QUE le chalet ne dispose plus de cuisine fonctionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la gratuité de location du chalet à madame Guylaine Jouvin et sa famille, pour l'après-midi du 31 mai 2017.

17.06.167

ENTENTE DE RELOCALISATION DES RÉSIDENTS DE LES HABITATIONS SAINT-ÉPIPHANE EN CAS D'INCENDIE OU DE FORCE MAJEURE

ATTENDU QUE Les Habitations Saint-Épiphane a fait une demande d'entente avec la Municipalité pour la relocalisation temporaire des résidents du Manoir en cas d'incendie ;

ATTENDU QUE le chalet des patineurs ne sera plus disponible en raison des travaux de construction du nouveau centre multifonctionnel et municipal ;

ATTENDU QUE le bâtiment de la Maison des jeunes est le second bâtiment le plus proche du Manoir appartenant à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité autorise les administrateurs de Les Habitations Saint-Épiphane, à utiliser le bâtiment de la Maison des jeunes pour une relocalisation temporaire de ses résidents en cas d'incendie ou de force majeure, sous réserve des conditions suivantes :

- L'obtention préalable de l'autorisation du conseil d'administration de La Maison des jeunes de Saint-Épiphane inc. ;
- Cette double autorisation ne sera valable que pour la durée des travaux de construction du nouveau centre multifonctionnel et municipal ;
- Lorsque le nouveau bâtiment sera en fonction, une entente sera élaborée pour l'utilisation de celui-ci en remplacement de la Maison des jeunes.

17.06.168

APPUI AU CARREFOUR D'INITIATIVES POPULAIRES POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN VÉHICULE RÉFRIGÉRÉ

ATTENDU le projet d'acquisition d'un véhicule réfrigéré par le Carrefour d'initiatives populaires ;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra, à terme, de redistribuer des vivres gratuitement à certaines organisations locales en milieu rural ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane appuie le projet du Carrefour d'initiatives populaires dans sa demande d'aide financière au Pacte rural.

17.06.169

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux transferts budgétaires suivants :

750 \$

Du compte no. 02-41300-526- entretien et réparation pompes et équipements (réseaux de distribution eau), au compte no. 02-41200-522- entretien et réparation bâtiment (approvisionnement et traitement eau)

850 \$

Du compte no. 02-32032-525- entretien et réparation pépinière (voirie-été), au compte no. 02-32040-526 – entretien et réparation machinerie/équipements/outils (voirie-été)

93 \$

Du compte no. 02-45110-516 – location conteneur ordures (matières résiduelles) au compte no. 02-45110-635- collecte produits chimiques (matières résiduelles)

VOIRIE

17.06.170

EMBAUCHE DU MANŒUVRE SAISONNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à deux appels de candidatures pour le poste de manœuvre saisonnier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait passer une entrevue d'embauche à trois personnes ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Mario Vigneau, à titre de manœuvre saisonnier pour la saison estivale 2017, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

17.06.171

LICENCIEMENT DE L'ÉQUIPE DE VOIRIE D'HIVER

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de licencier l'équipe de voirie d'hiver composée de messieurs Doris Rioux, David Bérubé, Gabriel Côté, Berthier Lebel, René Côté et ce, en date de la mi-avril 2017.

LOISIRS

17.06.172

EMBAUCHE DES MONITRICES DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de mesdemoiselles Lydia Dubé et Marie-Soleil Lavoie à titre d'animatrices du Camp de jour 2017, aux conditions prévues dans leurs contrats de travail.

INCENDIE

17.06.173

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE MAI 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de mai 2017.

17.06.174

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 10 septembre 2010, du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE ledit schéma est présentement en cours de révision ;

ATTENDU QUE les dispositions du schéma prévoient que des ententes écrites, visant l'entraide mutuelle entre les municipalités, doivent être conclues pour atteindre les objectifs du schéma ;

ATTENDU QUE la MRC est l'instance responsable de la coordination du schéma, et à cet effet a proposé un projet de protocole d'entente en matière d'entraide automatique lors d'un incendie ;

ATTENDU QUE ledit projet de protocole d'entente vise à encadrer les frais lors d'assistance incendie des municipalités locales comprises dans la MRC ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de faire suivre à la MRC toute modification afin d'assurer la cohérence du protocole d'entente à intervenir entre les municipalités parties à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil :

- Accepte le contenu du protocole d'entente en matière d'entraide automatique lors d'un incendie annexé au présent procès-verbal ;
- Autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente en matière d'entraide automatique lors d'un incendie à intervenir entre les parties ;
- Accepte d'adresser à la MRC toute modification afin d'assurer la cohérence du protocole d'entente à intervenir entre les municipalités parties à l'entente.

URBANISME

17.06.175

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 156

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nathalie Pelletier à l'effet que la Municipalité procédera à la modification et au remplacement de son règlement de zonage numéro 156, le plan de zonage, les grilles de spécifications et ses amendements, pour introduire de nouvelles dispositions dans la zone agricole de la Municipalité de Saint-Épiphan.

17.06.176

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera un nouveau règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction. Les changements apportés permettront de pouvoir maximiser les procédures avec la Cour municipale.

AFFAIRES NOUVELLES

17.06.177

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SIGNATURE DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE DESTINÉ AU PROJET DE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat temporaire d'emprunt avec le Centre financier aux entreprises de Rivière-du-Loup (Desjardins entreprises), à un taux concurrentiel.

17.06.178

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 46.

17.06.179

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 50.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier